

malie, au moins apparente, entre cette date et celle du 2 juin où la nomination fut connue à Lyon ? Allemand était alors docteur en décrets ; aux titres de chanoine et custode de Lyon et d'abbé de Saint-Pierre-la-Tour, il joignait celui de chanoine et précenteur de l'Eglise de Narbonne, qui lui avait été conféré par son oncle, chef de cette Eglise.

De Genève, où la bulle de nomination avait été signée, le Souverain Pontife gagna Mantoue, puis Florence : il séjourna presque deux ans dans cette dernière ville. François de Conzié étant retenu outre-mer par une légation, L. Allemand, qui le suppléait dans ses fonctions de camerlingue, dut résider tout ce temps avec la Cour pontificale. Dès cette époque, il portait le titre de vice-camerlingue, que les auteurs lui attribuent seulement plusieurs années plus tard.

Son éloignement lui rendait naturellement impossible l'administration de son diocèse, et, le 8 mars 1419, il la confiait à des vicaires généraux, à la tête desquels était Pierre, abbé d'Ananie. De loin, lui-même continuait à s'en occuper, dans la mesure du possible, et, le 16 des calendes de janvier 1422, il obtenait du Souverain Pontife plusieurs privilèges en faveur de son Eglise, privilèges mentionnés par Gariel (1).

Il résidait alors à Rome, où Martin V était rentré le 22 septembre 1420, et prenait une part active à l'administration du Saint-Siège. Par bulle, datée de Sainte-Marie-Majeur, aux ides d'août, sixième année de son pontificat (13 août 1423), le Souverain Pontife, désirant transférer à Sienne le concile, alors assemblé à Pavie, confiait à l'évêque de Maguelonne le soin de traiter avec les consuls

---

(1) P. Gariel, *Historia Præsulum Megalouensium*, Tolosa, 1675.